



Mairie de CHUSCLAN

☎ 0466901410 📠 0466900179
mairie@chusclan.fr

Chusclan, le 09 octobre 2023.

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur, Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à une réunion du conseil municipal prévue en mairie le :

Mercredi 18 octobre 2023 à 18 h 00

En cas d'absence, merci de transmettre votre pouvoir de vote.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2023.
- Délibérations :
 - Mise à jour du tableau des effectifs 2023 à la suite de la suppression de l'emploi d'Adjoint administratif à temps complet à la suite d'un avancement de grade
 - Mise à jour du tableau des effectifs 2023 à la suite de la suppression d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à la suite d'un avancement de grade
 - Mise à jour du tableau des effectifs à la suite de suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet pour départ en retraite
 - Mise à jour du tableau des effectifs 2023 à la suite de la suppression d'un emploi d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet à la suite d'un avancement de grade
 - Mise à jour du tableau des effectifs 2023 à la suite de la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (30h/35h) à la suite d'un avancement de grade
 - Mise à jour de l'évaluation des risques professionnels sur le document unique 2023 et son plan d'actions
 - Convention d'adhésion au service de Médecine préventive
 - Convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels
 - Cantine scolaire, accueil de loisirs périscolaires (ALP) – Règlement Intérieur – modifications des conditions d'annulation des inscriptions
 - Autorisation au Maire à désigner la SCP TERRITOIRES AVOCATS pour défendre la commune dans l'instance N° Dossier 2303545-33 VOLLE c/ Commune de Chusclan,
 - Abrogation de la délibération du 08/11/2023 portant instauration d'un taux de 15 % pour la part communale de la taxe dans le secteur « Les Combes, le Sablas »,
 - Convention d'adhésion au Service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion du Gard
 - Modalités de gestion des amortissements – dérogation à la règle de calcul prorata temporis,
 - Autorisation au Maire à signer les conventions de servitudes à ENEDIS pour le passage d'un câble d'alimentation électrique de distribution publique. Dossier 51353462 – DUCLOS,

- Renouvellement de la commune au service adhésion de téléassistance à domicile - convention de partenariat téléassistance

- Informations et Courriers divers
- Questions diverses

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Chers Collègues, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le maire,
PEYRIERE Pascal.

